

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du mercredi 10 octobre 2018

L'an deux mille dix-huit, le dix octobre, à dix-huit heures trente minutes, les membres du comité syndical du Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet, se sont réunis au Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet à Saint-Loup-Lamairé, sous la présidence de M. Olivier CUBAUD, sur la convocation faite le 28 septembre 2018. Le comité syndical du vendredi 27 septembre 2018 n'ayant pas réuni le quorum nécessaire, une deuxième convocation a été envoyée.

Délégués titulaires présents

Le Président : Olivier CUBAUD

Mesdames les déléguées : Françoise HULLIN, Annie LAURENTIN, Antoinette MARCHADIER

Messieurs les délégués : Pierre BIGOT, Jean-François COIFFARD, Nicolas DELAUNAY, Olivier FOUILLET, Jean-Yann MARTINEAU, Stéphane PROUST, Christian RABIN, Daniel SOURISSEAU

Délégués suppléants

Conseillers Départementaux

Olivier FOUILLET

Pouvoirs

Gilbert FAVREAU donne pouvoir à Olivier FOUILLET

Patricia SCHAFF donne pouvoir à Olivier CUBAUD

Absents / Excusés

Mesdames les déléguées : Michelle ARNAULT, Rosemary BARBIER, Henriette BEAUDET, Nathalie BRESCIA, Marinette CARTIER, Christine CHOQUET, Sylvie DECEMME (excusée), Amandine DUGUET, Mathilde FAURE, Sylvie GERBIER, Céline LHOMMEAU, Lucie MORISSET, Sylvie PROUST, Agnès RAVAILLEAU-BACHELIER, Danièle SOULARD (excusée), Chantal TIREL.

Messieurs les délégués : Xavier AUBRUN, Jean-Claude BABU, Pascal BIRONNEAU (excusé), Gérard BLANQUART, Jean-Michel BLOT, Mickaël BOIDRON, Norbert BONNEAU, Hervé BOTON, Jean-Marie BOUDIER, Dominique DAVID, Thierry DEJONCKHEERE, Mickaël DE MORAIS, Patrick DEVAUD, Didier DUBIN, Bruno DUPAS, Pascal FILLION, René FORTHIN, Gérard GIRET, Alain GUERET, Jean-Claude GUERIN (excusé), Daniel GUERINEAU, Jean-Pierre GUILLAUMIN, Christian HESDIN, Patrice HOUTEKINS (excusé), Dominique JOLLY, Louis-Marie LUMINEAU (excusé), Nicolas MARTIN, Samuel MAUDET, Pierre-François MINGRET, Benoît PILLOT, Francis RENAUDEAU, Daniel ROBERT, Max SAVU, Gilles SORIN, Jean-Pierre THEBAULT

Les Conseillers Départementaux : René BAURUEL, Coralie DENOUES (excusée), Hervé DE TALHOUET-ROY, Maryline GELEE, Béatrice LARGEAU (excusée), Esther MAHIET-LUCAS (excusée), Marie-Pierre MISSION, Sylvain SINTIVE

MILIEUX AQUATIQUES

➤ **Financement des postes de technicien médiateur de rivière pour l'animation du programme de gestion des milieux aquatiques pour l'année 2019**

➤ **Délibération n° 32.2018**

Vu la délibération du 1er juin 2005, validant l'ouverture d'un poste de technicien de rivière pour le pilotage et l'animation du programme de gestion des milieux aquatiques ;

Vu la délibération du 05 Avril 2006, validant l'ouverture d'un poste de technicien spécialisé en hydromorphologie pour la co-animation du programme de gestion des milieux aquatiques ;

Vu le Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA) du Thouet 2017 à 2021 passé avec l'agence de l'eau Loire-Bretagne et les modalités des aides financières affectées à l'animation du programme d'actions ;

Vu le règlement d'intervention en faveur de l'eau en Nouvelle-Aquitaine concernant la mise en œuvre des aides à l'accompagnement des techniciens médiateurs de rivières ;

Le Président propose de solliciter la Région Nouvelle-Aquitaine et l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pour le financement des missions d'animation du CTMA du Thouet pour l'année 2019.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DÉCIDE de solliciter pour l'année 2019 le soutien financier aux missions d'animation du CTMA du Thouet dans le cadre du règlement régional en faveur de l'eau en Nouvelle-Aquitaine et du programme d'intervention de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne ;
- AUTORISE le Président, ou à défaut les Vice-présidents en exercice, à signer tous documents se rapportant à la présente délibération.

SAGE THOUET

➤ **Financement départemental pour l'animation, la communication et les études relatives à l'élaboration du SAGE Thouet pour l'année 2019**

➤ **Délibération n° 33.2018**

Vu la délibération du 29 mars 2011, validant l'ouverture des postes d'animateur, de technicien et d'assistante administrative relatifs à l'animation du SAGE Thouet.

Vu le règlement de la politique rivière du Conseil Départemental des Deux-Sèvres concernant la mise en œuvre des aides à l'élaboration des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux.

Le Président propose de solliciter le Conseil Départemental des Deux-Sèvres dans le cadre du financement des actions nécessaires à l'élaboration du SAGE Thouet pour l'année 2019.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DÉCIDE de solliciter le soutien financier à l'animation, à la communication et aux études du SAGE Thouet dans le cadre du règlement départemental rivière pour l'année 2019.
- AUTORISE le Président, ou à défaut les Vice-présidents en exercice, à signer tous documents se rapportant à la présente délibération.

➤ **Financement départemental pour l'animation, la communication et les études relatives à l'élaboration du SAGE Thouet pour l'année 2019**

➤ **Délibération n° 34.2018**

Vu la délibération du 29 mars 2011, validant l'ouverture des postes d'animateur, de technicien et d'assistante administrative relatifs à l'animation du SAGE Thouet.

Vu le règlement de la politique rivière du Conseil Départemental de la Vienne concernant la mise en œuvre des aides à l'élaboration des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux.

Le Président propose de solliciter le Conseil Départemental de la Vienne dans le cadre du financement des actions nécessaires à l'élaboration du SAGE Thouet pour l'année 2019.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DÉCIDE de solliciter le soutien financier à l'animation, à la communication et aux études du SAGE Thouet dans le cadre du règlement départemental rivière pour l'année 2019.
- AUTORISE le Président, ou à défaut les Vice-présidents en exercice, à signer tous documents se rapportant à la présente délibération

➤ **Financement régional pour l'animation, la communication et les études relatives à l'élaboration du SAGE Thouet pour l'année 2019**

➤ **Délibération n° 35.2018**

Vu la délibération du 29 mars 2011, validant l'ouverture des postes d'animateur, de technicien et d'assistante administrative relatifs à l'animation du SAGE Thouet.

Vu le règlement de la politique rivière de la Région Nouvelle-Aquitaine concernant la mise en oeuvre des aides à l'élaboration des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux.

Le Président propose de solliciter la Région Nouvelle-Aquitaine dans le cadre du financement des actions nécessaires à l'élaboration du SAGE Thouet pour l'année 2019.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DÉCIDE de solliciter le soutien financier à l'animation, à la communication et aux études du SAGE Thouet dans le cadre du règlement régional rivière pour l'année 2019.
- AUTORISE le Président, ou à défaut les Vice-présidents en exercice, à signer tous documents se rapportant à la présente délibération.

➤ **Financement régional pour l'animation, la communication et les études relatives à l'élaboration du SAGE Thouet pour l'année 2019**

➤ **Délibération n° 36.2018**

Vu la délibération du 29 mars 2011, validant l'ouverture des postes d'animateur, de technicien et d'assistante administrative relatifs à l'animation du SAGE Thouet.

Vu le règlement de la politique rivière de la Région Pays de Loire concernant la mise en oeuvre des aides à l'élaboration des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux.

Le Président propose de solliciter la Région Pays de Loire dans le cadre du financement des actions nécessaires à l'élaboration du SAGE Thouet pour l'année 2019.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DÉCIDE de solliciter le soutien financier à l'animation, à la communication et aux études du SAGE Thouet dans le cadre du règlement régional rivière pour l'année 2019.

- AUTORISE le Président, ou à défaut les Vice-présidents en exercice, à signer tous documents se rapportant à la présente délibération.

Des informations sont données concernant l'évolution des règles de financement de l'Agence de l'Eau et de la Région Nouvelle-Aquitaine.

L'Agence de l'Eau, dans le cadre de son nouveau programme 2019-2024, envisage la diminution du financement des postes de TMR de 60% à 50% à compter de 2019.

La Région quant à elle prévoit une aide sur les postes de TMR de 20% en 2019, de 10% en 2020. Il n'y aurait plus de financement régional des postes de techniciens rivière à compter de 2021.

Le Département ne finance plus les postes depuis 2015.

Concernant le SAGE, l'Agence de l'Eau devrait diminuer l'aide au financement des études de 80% à 70% et pourrait diminuer le financement de l'animation de 80% à 50%.

La Région Nouvelle-Aquitaine ne financera plus l'animation à compter de 2019 (soit une perte de recettes de 10 000€). Le financement des études deviendrait quant à lui possible.

➤ SAGE Thouet – Ouverture d'un poste de chargé de mission GEMAPI

➤ Délibération n° 37.2018

Monsieur le Président rappelle que le SAGE Thouet, en cours d'élaboration, est co-porté par le SMVT et la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire.

Une étude de préfiguration de la mise en œuvre de la compétence « GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GEMAPI) a été portée par le SAGE Thouet.

Cette étude a permis, aux EPCI-fp de faire connaître leur préférence pour la création d'une structure unique sur le bassin du Thouet. Toutefois, les collectivités souhaitent préciser les éléments juridiques, financiers, organisationnels, ... avant d'acter la création de cette nouvelle structure.

Afin d'apporter ces éléments, la méthodologie suivante a été proposée par le comité de pilotage GEMAPI et validée par les EPCI-fp :

- Intégration d'un chargé de mission GEMAPI au sein de la cellule d'animation du SAGE ;
- Lancement d'une étude juridique, financière et organisationnelle permettant de préciser les compétences, missions, rôles de la future structure unique.

Pour permettre cette organisation, les EPCI-fp sont sollicités financièrement selon les modalités suivantes :

	<i>Coûts prévisionnels</i>	<i>Financements prévisionnels AELB*</i>	<i>Participations SAGE</i>	<i>Parts EPCI-fp</i>
<i>Chargé de mission</i>	50 000 €	25 000 €	3 500 €	21 500 €
<i>Étude juridique et financière</i>	30 000 €	21 000 €	3 500 €	5 500 €
TOTAL	80 000 €	46 000 €	7 000 €	27 000 €

* : sous réserve de la confirmation des taux d'aides du 11^{ème} programme d'intervention de l'Agence de l'eau

La part de chaque EPCI-fp est calculée selon la clé de répartition du SAGE Thouet à savoir 70% population / 30% superficie.

Le détail de la participation de chaque EPCI-fp est présenté dans le tableau ci-dessous :

EPCI-fp	Population DGF 2016*	Superficie (ha)	Participation EPCI				Coût / EPCI (chargé mission + étude)
			Chargé mission		Étude		
			70% pop	30% sup	70% pop	30% sup	
			15 050 €	6 450 €	3 850 €	1 650 €	
CA Saumur Val Loire	35 775	35 896	2 868 €	687 €	734 €	176 €	4 463 €
Agglo Choletais	3 785	9 146	303 €	175 €	78 €	45 €	601 €
CC Pays Loudunais	18 606	61 431	1 491 €	1 175 €	382 €	301 €	3 349 €
CC Haut Poitou	3 878	12 251	311 €	234 €	80 €	60 €	685 €
CC Thouarsais	37 716	60 743	3 023 €	1 162 €	773 €	297 €	5 256 €
CA2B	44 982	75 913	3 606 €	1 452 €	922 €	371 €	6 351 €
CC Airvaudais Val Thouet	7 545	22 826	605 €	437 €	155 €	112 €	1 308 €
CC Parthenay Gâtine	32 810	52 516	2 630 €	1 005 €	673 €	257 €	4 564 €
CC Val Gâtine	2 659	6 487	213 €	124 €	55 €	32 €	423 €
TOTAL	187 756	337 209	15 050 €	6 450 €	3 850 €	1 650 €	27 000 €

* : prorata superficie dans le bassin

Monsieur le Président propose au Comité Syndical l'ouverture du poste de chargé de mission GEMAPI à temps plein (35h), catégorie A. Le recrutement est prévu pour janvier 2019 pour une mission de 12 mois. La rémunération sera calculée par référence à l'indice brut 597 (indice majoré 503).

Il aura pour missions principales :

- Un rôle d'animation et de coordination pour l'ensemble des acteurs du bassin dans la mise en place de la structure unique.
- Le suivi de l'étude juridique, financière et organisationnelle permettant de préciser les modalités de mise en place de la structure unique (étude confiée à un prestataire).
- L'accompagnement des élus des collectivités dans l'appropriation des éléments afin de leur permettre les prises de décisions

En collaboration avec l'animateur du SAGE, le chargé de mission devra :

- Organiser et animer le comité de pilotage GEMAPI ainsi que les instances de travail
- Permettre le rapprochement des collectivités afin de définir les modalités de mise en place de la structure unique
- Assurer un lien avec les collectivités concernées et le prestataire de l'étude
- Suivre l'avancée de l'étude et s'assurer du respect du calendrier et de la réalisation des productions attendues
- Contribuer au recueil des éléments nécessaires à l'avancée des réflexions
- Faciliter la compréhension des élus pour permettre la prise de décision
- Gérer administrativement les dossiers traités (subventions, marché public, ...)
- Veiller à informer les services de l'État des décisions prises et de l'avancée des discussions
- Communiquer et valoriser le travail effectué

Vie administrative du SMVT :

- Interventions ponctuelles dans le cadre du fonctionnement du syndicat (Comité syndical, bureau, commissions, ...)

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DÉCIDE d'ouvrir un poste de chargé de mission GEMAPI au sein de la cellule d'animation du SAGE
- AUTORISE le Président, ou à défaut les Vice-présidents en exercice, à signer tous documents se rapportant à la présente délibération.

➤ **SAGE Thouet / Réalisation d'une étude d'assistance organisationnelle, juridique et financière à la création d'une structure unique sur le bassin du Thouet dans le cadre de la compétence GEMAPI, pour un montant prévisionnel de 30 000 € TTC**

➤ **Délibération n° 38.2018**

La compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GEMAPI) issue de la loi de Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles est attribuée, à compter du 1er janvier 2018, de plein droit aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre (EPCI-fp).

Monsieur le Président rappelle qu'une étude de préfiguration de la mise en œuvre de la compétence GEMAPI a été portée par le SAGE Thouet. Cette étude ayant permis, aux EPCI-fp de faire connaître leur préférence pour la création d'une structure unique sur le bassin du Thouet. Toutefois, les collectivités souhaitent préciser les éléments juridiques, financiers, organisationnels, ... avant d'acter la création de cette nouvelle structure.

Afin d'apporter ces éléments, la méthodologie suivante a été proposée par le comité de pilotage GEMAPI et validée par les EPCI-fp :

- Intégration d'un chargé de mission GEMAPI au sein de la cellule d'animation du SAGE ;
- Lancement d'une étude juridique, financière et organisationnelle permettant de préciser les compétences, missions, rôles de la future structure unique.

Pour permettre cette organisation, les EPCI-fp sont sollicités financièrement selon les modalités suivantes :

	Coûts prévisionnels	Financements prévisionnels AELB*	Participations SAGE	Parts EPCI-fp
Chargé de mission	50 000 €	25 000 €	3 500 €	21 500 €
Étude juridique et financière	30 000 €	21 000 €	3 500 €	5 500 €
TOTAL	80 000 €	46 000 €	7 000 €	27 000 €

* : sous réserve de la confirmation des taux d'aides du 11^{ème} programme d'intervention de l'Agence de l'eau

La part de chaque EPCI-fp est calculée selon la clé de répartition du SAGE Thouet à savoir 70% population / 30% superficie.

Le détail de la participation de chaque EPCI-fp est présenté dans le tableau ci-dessous :

EPCI-fp	Population DGF 2016*	Superficie (ha)	Participation EPCI				Coût / EPCI (chargé mission + étude)
			Chargé mission		Étude		
			70% pop	30% sup	70% pop	30% sup	
			15 050 €	6 450 €	3 850 €	1 650 €	
CA Saumur Val Loire	35 775	35 896	2 868 €	687 €	734 €	176 €	4 463 €
Agglo Choletais	3 785	9 146	303 €	175 €	78 €	45 €	601 €
CC Pays Loudunais	18 606	61 431	1 491 €	1 175 €	382 €	301 €	3 349 €
CC Haut Poitou	3 878	12 251	311 €	234 €	80 €	60 €	685 €
CC Thouarsais	37 716	60 743	3 023 €	1 162 €	773 €	297 €	5 256 €
CA2B	44 982	75 913	3 606 €	1 452 €	922 €	371 €	6 351 €
CC Airvaudais Val Thouet	7 545	22 826	605 €	437 €	155 €	112 €	1 308 €
CC Parthenay Gâtine	32 810	52 516	2 630 €	1 005 €	673 €	257 €	4 564 €
CC Val Gâtine	2 659	6 487	213 €	124 €	55 €	32 €	423 €
TOTAL	187 756	337 209	15 050 €	6 450 €	3 850 €	1 650 €	27 000 €

* : prorata superficie dans le bassin

Où l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DÉCIDE d'autoriser la consultation d'entreprises et le lancement de l'étude juridique, financière organisationnelle pour un montant prévisionnel de 30 000 € TTC réparti selon le plan de financement suivant :

Dépense prévisionnelle	Étude « GEMAPI »		30 000 €
Recettes prévisionnelles	Agence de l'eau Loire-Bretagne*	70 % TTC	21 000 €
	EPCI-fp	18.3 % TTC	5 500 €
	SAGE (SMVT / CA Saumur Val de Loire)	11.7 % TTC	3 500 €
	Total TTC		30 000 €

* : sous réserve de la confirmation des taux d'aides du 11^{ème} programme d'intervention de l'Agence de l'eau

- DÉCIDE d'autoriser le Président, ou à défaut les Vice-présidents en exercice, à signer toutes pièces relatives au lancement de cette étude.

M. BIGOT explique que le recrutement du chargé de mission et la réalisation de l'étude reposent sur les financements des EPCI partenaires et de l'Agence de l'eau, il est proposé d'intégrer le tableau de financement détaillé dans les deux délibérations « GEMAPI ».

M. BIGOT indique que le cahier des charges de l'étude fait référence à un Préfet et qu'il serait plus pertinent d'indiquer que le bassin du Thouet concerne les Préfets des Deux-Sèvres, de la Vienne et du Maine-et-Loire.

Les informations suivantes sont données :

- *L'étude relative à la définition des scénarios alternatifs dans le cadre de l'élaboration du SAGE est en cours. Des prochaines commissions thématiques de travail auront lieu les 15 et 16 octobre prochains.*
- *Concernant les actions tourisme, un point d'étape a été présenté concernant :*
 - *Le parcours artistique et le lancement de la tranche réalisation en Thouarsais*
 - *Le lancement du bon picnic en août*
 - *Les 1ères évaluations sur la fréquentation de la Vélo Francette pour la saison 2018*
- *Concernant les actions rivière, ces dernières ont été menées ou sont en cours :*
 - *L'arrachage de 1000m3 de jussie par EIVE Niort*
 - *L'enlèvement d'embâcles*
 - *Les travaux sur le coteau des Petits Sablons (CCT)*
 - *Le choix de 7 classes dans 7 écoles pour le lancement du programme scolaire en partenariat avec DSNE, CPIE et GODS*

De plus, un point est fait concernant l'enquête publique en cours. Elle permettra par la DIG d'intervenir notamment sur les propriétés privées autorisées par l'enquête publique et en cohérences avec les actions inscrites au CTMA. Une nouvelle date de permanence de la Commissaire enquêteur aura lieu le 20 octobre à Secondigny.

Il est rappelé que seuls deux ouvrages publics dont le SMVT a l'accord des propriétaires sont inscrits au CTMA.

Les prochaines dates de réunion sont communiquées :

- *Commission tourisme le 13/11 à 18h*
- *Commission rivière le 20/11 à 18h*
- *Bureau le 12/12 à 18h*
- *Comité Syndical le 19/12 à 18h30*

Le Président clôt la séance à 20h.